



Assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, garde à domicile, fille au pair, baby-sitter... Tour d'horizon des différents modes de garde possibles selon votre situation et vos revenus pour garder votre enfant pendant toute une journée, ou sur des temps limités.

Les assistant(e)s maternel(le)s

Ce personnel formé accueille, à domicile, un nombre déterminé d'enfant (maximum 4) selon l'agrément délivré par la Direction de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental.

Les conditions d'accueil, horaires et tarifs, sont librement consentis entre l'assistant maternel et les parents. La famille devient employeur. Le relais des assistants maternels, service aux parents et aux assistants maternels, peut vous accompagner dans votre choix.

Coordonnées : Assistants maternels - Relais d'assistantes maternelles (RAM)

Rue des déportés à Beaufort-en-Vallée

49250 Beaufort-en-Anjou

02 41 44 44 04

L'accueil à domicile et la garde partagée

Cet accueil peut être individuel ou partagé et concerner un ou plusieurs enfants. Plusieurs familles se regroupent, ou non, pour employer une « nounou » qui accueille les enfants au domicile des parents. Il suffit de faire appel à une association, une employée de maison ou une entreprise.

Le baby-sitting

Un mode d'accueil occasionnel pour un évènement ponctuel ! Sortie en amoureux, semaine de vacances... Le ou la baby-sitter s'occupe de vos enfants chez vous ou à tout autre endroit que vous aurez décidé ensemble. Adressez-vous à une agence spécialisée dans la garde d'enfants, étudiez les petites annonces affichées dans les commerces, la presse régionale ou en ligne.

Le service enfance-jeunesse de la ville met également à votre disposition un listing de baby-sitter.

N'oubliez pas de déclarer son activité.

Coordonnées : Baby-sitting

Caisse d'allocations familiales

32, rue Louis Gain

49100 Angers

0 810 25 49 30